

	Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY	<h1>ARRETE DU MAIRE</h1> <h2>A2018-45</h2>
	Tél.03.80.90.89.28 Fax : 03.80.90.89.71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	

**AUTORISANT LA POURSUITE D'EXPLOITATION TEMPORAIRE
D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC
« MAGASIN WELDOM »**

Le Maire de la Commune de CREANCEY , VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;
- Le Code de la construction et de l'habitation (livre 1^{er}, titre II, chapitre III), et plus particulièrement de ses titres précités relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de la panique dans les Etablissements recevant du public ;
- Le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Le Règlement de Sécurité contre l'incendie, pris en application de l'article R.123-12 du Code précité, et en particulier :
 - o L'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) ;
 - o L'arrêté du 22 décembre 1981 portant approbation des dispositions particulières du type M (Magasins et centres commerciaux).

Considérant le Procès-Verbal du 13 juillet 2018 de la Commission de sécurité de l'arrondissement de BEAUNE, qui émet un **AVIS FAVORABLE** à la poursuite de l'activité de l'établissement référencé :
SR/CB n° 18220230-55476/PREV.

RAISON SOCIALE :	MAGASIN WELDOM		
Commune de CRÉANCEY	Adresse : AVENUE GEORGES BESSE – LES PORTES DE BOURGOGNE		
Motif de la visite :	PERIODIQUE		
EFFECTIF :	Public : 800 pers	Personnel : 7 pers	Total : 807 personnes
CATEGORIE : 2 ^{ème}	TYPE : M		

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter de la notification du présent arrêté, l'établissement **MAGASIN WELDOM**, situé Avenue Georges Besse, Les Portes de Bourgogne à Créancey est autorisé à la poursuite de l'activité de l'établissement ; néanmoins les prescriptions suivants devront être réalisées :

1/ Revoir la signalétique au niveau des issues de secours de la jardinerie afin de permettre une évacuation rapide du public (article CO 42).

Recommandation :

Si vous souhaitez bénéficier du nouveau mode du calcul des effectifs, transmettre au secrétariat de la CCDSA, une demande d'application du nouveau mode de calcul des effectifs afin de reclasser l'établissement. Le dossier transmis devra se composer à minima des éléments suivants :

- Le calcul des effectifs du public avant et après,
- La composition du service de sécurité incendie ou a défaut des personnes désignés avant et après,
- Le nombre et la largeur des issues de secours.

Aucun élément de sécurité existant ne pourra être supprimé sans avis de la commission de sécurité compétente. (article M2 paragraphe 2 et arrêté du 13/06/2017).

.../...

ARTICLE 2 :

L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation , du Règlement de Sécurité contre l'incendie ainsi que des Arrêtés précités.

ARTICLE 3 :

Notification du présent arrêté sera adressé à :

- Madame la Sous-Préfète de BEAUNE, Commissaire Adjoint de la République,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement de la Côte d'Or, Subdivision Territoriale Auxois-Sud-Morvan,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Pouilly-en-Auxois,
- Monsieur l'inspecteur départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- M. GUILLERME, directeur de l'établissement.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Je certifie le caractère exécutoire du présent arrêté,
affiché aux emplacements officiels.

Fait à Créancey, le 26 juillet 2018

Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Commune de Créancey
Numéro de l'acte	2018-45
Nature de l'acte	AR - Arrêtés réglementaires
Classification de l'acte	6.1 - Police municipale
Objet de l'acte	45 AUTORISANT LA POURSUITE D'EXPLOITATION MAGASIN WELDOM
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	021-212102107-20180726-2018-45-AR
Date de transmission de l'acte	26/07/2018
Date de réception de l'accuse de réception	26/07/2018